

## Ne vous faites pas enguirlander

☎05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr> / [syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr)

### ....Conseiller-es emploi à dominante entreprise



Des appels à candidatures ont été initiés sur les différents sites de la région pour se positionner sur les activités de conseiller-es dédié-es entreprise. ceci de façon plus ou moins transparente selon les endroits. Nous avons alerté ce jour en CE, le directeur régional, sur ces appels à candidatures alors qu'il est clairement stipulé que : *"le processus d'identification des conseillers à dominante entreprise ne pourra être lancé qu'à l'issu du dialogue social"*

Or sur ce sujet d'importance qui va impacter l'organisation du travail sur les sites, les activités quotidiennes des salarié-es, le dialogue social se déroule de la façon suivante  
[Information aux CE du 27 novembre et du 18 décembre 2014 et recueil d'avis le 21 janvier 2015](#)  
[Information en CHSCT le 17 décembre 2014 et consultation le 20 janvier 2015.](#)

**Ainsi, il ne peut en aucun cas être demandé aux collègues de se positionner avant le 22 janvier, au terme des échanges qui auront lieu. Vous pourrez ainsi vous positionner en toute connaissance de cause.**

Le directeur régional s'est engagé à faire un rappel à toutes les ELD pour information aux agent-es

**A ce jour, la cartographie est connue, c'est à dire le nombre de conseiller-es par site...**

#### **Malgré les questions du SNU, réitérées, A ce jour, on ne connaît pas ...**

Les moyens dédiés

La charge de travail, sa gestion et les impacts sur l'accord OATT

La complémentarité à assurer entre le conseil et l'offre, ses modalités et comment,

Le report de charges sur les portefeuilles

#### **Mais on sait que ...**

Si on exerce de l'activité indemnisation, on ne peut pas exercer la dominante entreprise, donc un choix s'opérera

On ne pourra pas refuser des congés si le service n'est pas tenu,

Si vous n'êtes pas retenu-e, vous aurez une réponse motivée,

La visite entreprise n'est pas un objectif mais un moyen pour satisfaire les entreprises, donc pas plus de plages RE qu'hier

La prise d'offre **et le traitement des offres sont la priorité donc la planification au**

**SE sera prédominante ....**

**A suivre ...**

#### **Mail.net, ça se généralise**

Sous couvert de rendre visible le travail masqué du traitement des courriels, la direction le rend obligatoire car votre consentement est supprimé dès le 23 janvier. Chouette dirions nous spontanément...mais non car du coup le traitement des courriels devient une activité contrôlée, sur la qualité des réponses, les délais... et encore une activité à piloter et à justifier sur le même temps alloué jusqu'à présent !!! le SNU a été la seule organisation à dénoncer cet impact sur l'organisation du travail en demandant une consultation du CE et du CHSCT

